

## AÉROPORTS DE PARIS

**Décision du 1<sup>er</sup> février 1999 modifiant la décision PR-066-0247 du 2 mars 1995 portant délégation de signature**NOR : *EQUA9910013S*

Le président,  
Vu le code de l'aviation civile ;  
Vu le décret du 15 juillet 1994 nommant le général Jean Fleury président du conseil d'administration d'Aéroports de Paris ;  
Vu la délibération du conseil d'administration en date du 11 juillet 1994 déléguant des pouvoirs au président et l'autorisant à déléguer sa signature au directeur général ;  
Vu le décret du 2 mars 1995 nommant M. Emmanuel Duret directeur général d'Aéroports de Paris ;  
Vu la décision PR-021-456 du 22 janvier 1999 nommant M. Christian Cléret directeur général adjoint d'Aéroports de Paris ;  
Vu la décision PR-021-450 du 22 janvier 1999 nommant M. Francis Clinckx, directeur, conseiller spécial du directeur général,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Les dispositions de l'article 2 de la décision PR-066-0247 du 2 mars 1995 sont abrogées.

## Article 2

L'article 2 de la décision PR-066-0247 du 2 mars 1995 est ainsi rédigé : « M. Emmanuel Duret, directeur général, est autorisé à donner une sous-délégation générale de signature à titre permanent à M. Christian Cléret, directeur général adjoint ».

## Article 3

Les autres dispositions de la décision PR-066-0247 du 2 mars 1995 demeurent inchangées.

*Le*  
*président,*  
J. Fleury